



Communiqué de presse du 13 octobre 2014

Omerta sur Ebola ? Alors qu'elles sont en première ligne, en France les infirmières n'ont aucune information des autorités !

S'ils ne sont pas convenablement protégés, les membres des équipes médicales directement en contact avec les patients risquent de contracter la maladie. **En Afrique, MSF estime à plus de 240 le nombre de personnels médicaux infectés par le virus Ebola** ; 120 d'entre eux n'ont pas survécu à l'infection. D'autres sont malades et de nombreux autres n'osent venir travailler par crainte du virus.

Après l'aide-soignante espagnole, une infirmière de l'hôpital Health Presbyterian de Dallas (Texas) a contracté le virus, en soignant un malade de la fièvre Ebola à son retour du Liberia.

C'est à nouveau un soignant qui est touché par le virus Ebola. Or, en France les professionnels infirmiers manquent cruellement d'information de la part du ministère, des ARS ou des hôpitaux.

- Que faire quand un cas suspect se présente ?

- Dans les hôpitaux, nous avons du matériel d'isolement simple, mais pas adapté à un cas avéré d'Ebola. Où trouver le matériel, à qui s'adresser ?

« Face aux carences méprisantes des autorités qui nous considèrent visiblement comme des agents d'exécution et non des professions de santé de première ligne », le syndicat infirmier SNPI CFE-CGC a mis en ligne une synthèse des informations utiles sur son site internet: <http://www.syndicat-infirmier.com/Ebola-recommandations-pour-les.html>

"Déjà lors de la fameuse campagne de vaccination H1N1, seuls les médecins avaient droit à une information spécifique, les infirmières hospitalières n'avaient pas plus d'informations que le grand public, nous devons nous débrouiller par nous même" déclare Thierry Amouroux, le Secrétaire Général du SNPI CFE-CGC, qui indique n'avoir pu obtenir aucune information lors du dernier Haut Conseil des Professions Paramédicales du 7 octobre lorsqu'il a posé le problème. **"Pire, les infirmières ne sont même pas informées quand leur hôpital est un établissement de référence !"**

Notre syndicat représente les infirmiers salariés aux :

- Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière
- Haut Conseil des Profession Paramédicales
- Observatoire National des Emplois et des Métiers
- Commission de Surveillance de l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu